

Recommandations budgétaires
**L'Alliance TRANSIT est enthousiaste en vue des « sommes colossales » dédiées
au transport collectif**

Montréal, le 5 mars 2020 - Les attentes sont très élevées à moins d'une semaine du dépôt du budget québécois, alors que plusieurs ministres du gouvernement Legault ont promis que des « [sommés colossales](#) » seront investies en transport collectif. L'Alliance TRANSIT, qui fédère une soixantaine d'organisations favorables à un financement accru des transports en commun, rappelle aujourd'hui ses [recommandations budgétaires](#).

La première condition de succès est le respect de l'[objectif gouvernemental](#) qui consiste à rééquilibrer les investissements afin d'obtenir un « pourcentage de 50-50 entre le réseau routier et le transport collectif ». Cet objectif, cohérent avec la volonté [exprimée en campagne électorale](#), a été répété à plusieurs reprises au cours de la dernière année par des membres du gouvernement, notamment par le président du Conseil du Trésor, monsieur [Christian Dubé](#), et par le ministre de l'Environnement, monsieur [Benoit Charette](#). Selon TRANSIT, le présent exercice budgétaire doit clairement s'inscrire dans cette perspective et l'objectif devra être atteint au maximum dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 (voir à la fin du communiqué pour la méthode de calcul du ratio des investissements¹).

Bien que très réjouissant, le rééquilibrage des investissements n'est pas suffisant à lui seul. Comme les grands projets ne se concrétisent souvent qu'à moyen et parfois long terme, il importe de confirmer des mesures à plus court terme, comme la mise en place de voies réservées aux autobus. Il est également grand temps de revoir les règles de financement des réseaux de transport en finançant davantage les activités d'opération des transports collectifs, afin de mettre fin [deux poids deux mesures](#) qui a cours depuis les années 1990 et qui favorise la dépendance à l'automobile.

Dans un contexte de crise climatique et pour l'essor économique du Québec, il est crucial de donner accès aux services de mobilité durable à un maximum de citoyens, partout sur le territoire, tel qu'énoncé dans la Politique de mobilité durable (PMD). En ce sens, l'Alliance

TRANSIT salue d'ores et déjà la [bonification](#) du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) en milieu rural et pour les parcours interurbains.

Alors que la PMD prévoit une augmentation de l'offre de service de transport collectif de 5% par année, rappelons également que dans un contexte d'érosion des revenus de la taxe sur les carburants, la diversification des sources de financement est de plus en plus impérative, [telle que le reconnaît le gouvernement](#). Il importe enfin d'assurer l'efficacité des investissements en s'appuyant sur des critères de choix objectifs et d'éviter d'utiliser les surplus budgétaires pour payer à court terme le programme Roulez vert, dont les sources de financement [doivent être revues](#).

[Cliquez ici](#) pour consulter les recommandations budgétaires de TRANSIT.

-30-

À propos de TRANSIT

La mission de TRANSIT est de favoriser le développement et l'amélioration des services de transports collectifs au Québec, en s'assurant qu'ils reçoivent le financement nécessaire pour permettre au plus grand nombre possible de citoyens d'en bénéficier. Depuis sa création en août 2011, TRANSIT publie des rapports d'analyse et fait état de plusieurs recommandations pour pallier la crise des transports et aider le gouvernement et les organisations de transports collectifs à atteindre leurs objectifs d'achalandage d'ici 2020. L'Alliance TRANSIT regroupe une [soixantaine d'organisations](#) de divers domaines.

Source

Samuel Pagé-Plouffe

Cell : 514.714.6762

info@transitquebec.org

ⁱ Méthode de calcul du ratio des investissements: 1. Trouvez le « Tableau des investissements par secteur et par type » dans le PQI. [Cliquez ici](#) pour voir l'exemple du PQI 2019-19. 2. Additionnez le total des lignes « réseau routier » et « transport collectif ». Exemple pour 2019-29 : 24 580 M\$ + 9 040,3 M\$ = 33 620,3 M\$. 3. Divisez le total de chaque ligne par cette somme. Ex: 24 580 / 33 620,3 M\$ = 73% (pour le réseau routier).